

16.—Taxes d'accise perçues, par article, années terminées le 31 mars 1955-1959

(Recettes acquises)

Article	1955	1956	1957	1958	1959
	\$	\$	\$	\$	\$
D'origine canadienne					
Automobiles, pneus et chambres à air	71,356,616	63,298,865	69,314,263	62,108,080	47,303,897
Boissons	8,078,328	8,607,286	8,848,161	608,851	...
Bonbons et gomme à mâcher	9,121,728	8,390,591	9,021,685	712,700	...
Anhydride carbonique	158,453	147,937	139,378	6,463	...
Cigares, cigarettes et tabac	112,677,653	125,107,756	130,581,694	140,682,617	146,509,545
Appareils électriques et à gaz	406,613
Fourrures	51,591
Licences	84,160	82,062	84,520	81,984	19,324
Briquets	124,684	80,674	69,040	60,329	62,833
Allumettes	656,642	597,394	604,431	632,146	628,914
Autres taxes sur fabrication	4,907,621	4,522,546	5,387,461	4,668,672	4,526,775
Phonographes, radios et lampes	3,852,986	4,013,432	5,320,010	5,581,524	5,495,501
Cartes à jouer	649,915	648,975	635,202	701,555	783,670
Vente, au Canada	616,558,675	676,008,159	764,048,020	764,789,901	753,175,577
Appareils de télévision et lampes	16,668,388	17,627,314	12,443,101	9,927,745	10,033,057
Préparations de toilette	5,016,582	5,335,626	5,828,044	6,032,146	6,576,040
Vins	2,354,267	2,485,760	2,618,324	2,744,237	3,140,180
Amendes et intérêts	342,250	315,014	399,648	476,786	427,332
Total, articles d'origine canadienne.	853,070,152	917,269,391	1,015,343,582	999,815,736	978,682,645
Importations	137,438,524	166,931,249	176,714,583	159,173,870	162,110,151
Total général	990,508,676	1,084,200,640	1,192,058,165	1,158,989,606	1,140,792,796

Impôt sur le revenu

Perception du ministère du Revenu national par année financière.—La statistique des perceptions est recueillie au moment où s'effectuent les paiements et est donc à jour. Plus de 85 p. 100 des contribuables sont des salariés dont presque tout l'impôt est déduit à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la presque totalité de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, presque tout l'impôt est perçu au cours de l'année durant laquelle le revenu est gagné et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année donnée comprennent les retenues à la source et les versements échelonnés sur douze mois, soit une période qui chevauche deux années d'imposition ainsi que divers paiements de fin d'année pour le début d'une année financière et la fin de la précédente. Par conséquent, il n'y a pas de comparaison très étroite entre ces perceptions et la statistique d'une année d'imposition en particulier. Comme on obtient peu de renseignements au sujet du contribuable au moment où il s'acquitte de son impôt et comme le chèque de l'employeur représente souvent l'impôt de centaines d'employés, on ne peut rattacher les paiements à la profession ni au revenu du contribuable; seules les déclarations d'impôt permettent d'établir ce classement. Toutefois, correctement interprétée, c'est-à-dire en fonction de la structure actuelle de l'impôt et des facteurs susmentionnés, la statistique des perceptions indique la courbe du revenu avant même que la statistique soit définitivement établie.

Le tableau 17 indique les perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national pour les années financières terminées le 31 mars.